



Regroupement familiale sur place

Par **nanou**, le **13/01/2008** à **14:26**

j'ai déposé un dossier de regroupement familiale sur place qui a été accepter , mon mari vient d'avoir sa carte vie privé vie familiale , comment faire pour changer mon statut sachant que moi j'ai un titre de séjour ""etudiant""
amicalement

Par **douge**, le **13/01/2008** à **22:56**

oui mais comment vous avez pu déposez un dossier de regroupement familial avec un statut étudiant , je ne comprends pas ? combien de temps avez vous pris pour l'ensemble de la procédure ?
merci

Par **nanou**, le **14/01/2008** à **09:49**

la procédure a durée 4 moias a peine , quand on célèbre le mariage en france on peut déposé un dossier de regroupement famililal sur place meme si on est etudiant mais bon mon mari et moi on a aussi un CDI a temps partiel et à nous deux on touche plus que le smic, on a un logemet stable , donc tout ça a jouer en notre faveure
mais comme c 'est moi qui a fait la demande , mon mari a changer son statut mais moi j'ai toujours celui d'etudiant et je ne sais pas comment faire pour le changer ???